

Bonjour,

Pour les paiements Internet il est important de savoir que ça fonctionne avec 3 institutions financières :

- Caisse populaire Desjardins
- Banque Nationale
- Banque de Montréal

Il est très important de changer le numéro de référence si votre enfant a changé d'école.

Pour faciliter l'inscription dans vos factures à payer veuillez suivre les indications :

Caisse populaire Desjardins :

- Inscrire Sherbrooke dans le nom du fournisseur;
- Choisir Garderies, CPE et centres jeunesse dans la catégorie.

Banque Nationale :

- Inscrire SHERBROOKE (en majuscule) pour faire la recherche;
- Sélectionner CS REGION DE SHERBROOKE - SERVICE DE GARDE.

Banque de Montréal :

- Inscrire SHER OU SHERBROOKE (en majuscule) nom du fournisseur;
- Sélectionner Comm Scol de la Région-De-Sherbrooke - Service de garde

Le numéro de référence à inscrire commence par SG et est suivi de 16 numéros.

Si votre enfant fréquente le service de garde et utilise aussi le service des dîneurs vous devez faire 2 inscriptions.

Si plusieurs enfants fréquentent le service de garde, vous devez créer une facture avec un numéro de référence différent par enfant et par payeur.